

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 28/04/2022**DEMANDEUR :****LIEU :** Avenue Jean Jaurès, 28**OBJET :** dans un bâtiment comprenant 3 logements, isoler le mur pignon droit par un crépi sur isolant blanc**SITUATION :** AU PRAS : zone mixte, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)
AUTRE(S) : -**ENQUETE :** -**REACTIONS :** -**La Commission entend :** -**La Commission émet l'avis suivant à huis clos :**

1. Considérant que le projet vise à, dans un bâtiment comprenant 3 logements, isoler le mur pignon droit par un crépi sur isolant blanc ;
2. Vu l'acte d'autorisation de bâtir date du 14 septembre 1928 en vue de construire une maison ;
3. Vu la confirmation du 15 mai 2017 attestant de l'existence de trois logements ;
4. Considérant que la présente demande ne concerne pas la façade avant de l'immeuble ;
5. Considérant que le projet vise à améliorer les performances énergétiques de cet immeuble en isolant le mur pignon droit entre les n°28 et 30 ;
6. Considérant que le pignon est isolé à l'aide d'un enduit sur isolant d'une épaisseur de 12 cm ;
7. Considérant que l'aspect du pignon est inchangé (enduit ton blanc en remplacement d'une peinture blanche) ;

AVIS FAVORABLE unanime

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Frédéric NIMAL, *Président,*

Valérie PIERRE, *Représentante de la Commune,*

Phuong NGUYEN, *Représentant de la Commune,*

Marie-Zoé VAN HAEPEREN, *Représentante de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Catherine DE GREEF, *Représentante de BUP-Direction du Patrimoine culturel,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*